

MINISTERE
de L'EDUCATION
NATIONALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Beaux - Arts

Monuments Historiques
Fouilles & Sites

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt
général

LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION
NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 27 août 1943 pris en application de la loi n° 421 du 28 juillet 1943;

~~Vu l'arrêté du 27 août 1943 pris en application de la loi du 28 juillet 1943~~

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} - Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble constitué par le château de Chalabre et ses abords à CHALABRE (Aude)

Parcelles visées: I226; I232 à I234, I236 à I240, I247 section A

Propriétaire: Marquis Antoine de MAULEON, Château de Chalabre (Aude)

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture et au Maire de la Commune de CHALABRE (Aude) et au propriétaire intéressé

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

PARIS, le 7 février 1944

Par délégation

Le Conseiller d'Etat

Secrétaire Général des Beaux-Arts

Signé: L. HAUTECEUR

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

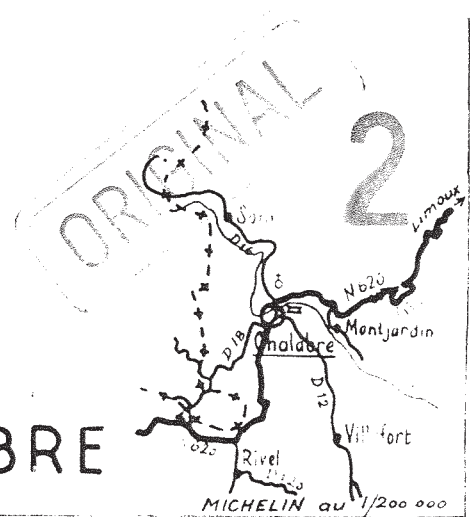
Chalabre. —

— Château (parcelles n^{os} 1226, 1232 à 1234, 1236 à 1240, 1247, section A
du cadastre) [S. Ins. : 7 février 1944].

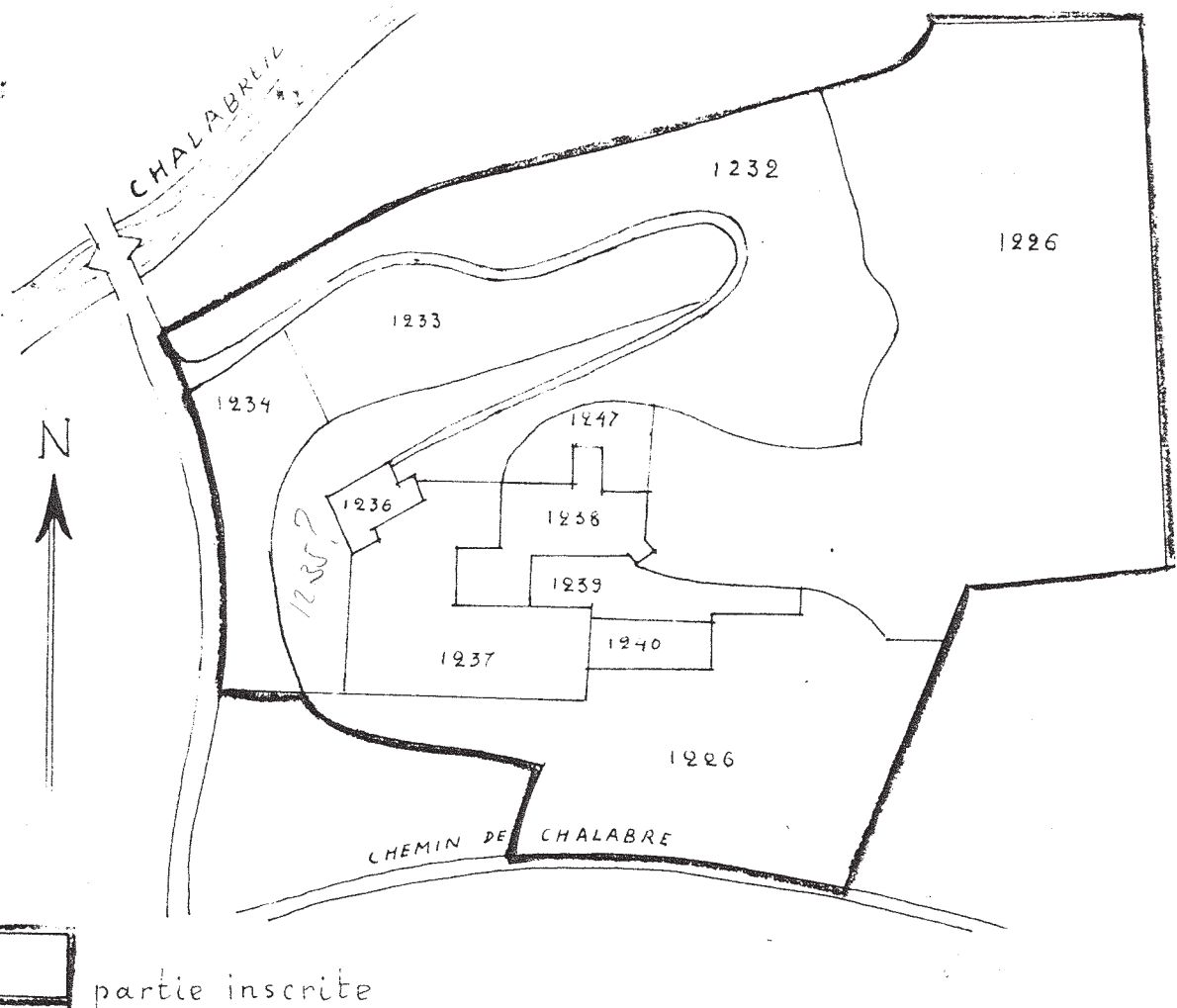
CHALABRE

CANTON : CHEF-LIEU

ARRONDI : LIMOUX



CHATEAU DE CHALABRE



Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble constitué par le Château de CHALABRE et ses abords à CHALABRE (Aude).

Parcelles visées :

1226. 1232 à 1234. 1236 à 1240. 1247, Section A.

Propriétaire :

Marquis Antoine de MAULEON, Château de Chalabre (Aude).

Arrêté du 7 Février 1944